

## **DECISION N° DEC\_087\_2023**

### Travaux d'aménagement du Neubruchweg

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation ayant pour objet des travaux d'aménagement du Neubruchweg.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 23 – immobilisations en cours.

Imputation interne : 2315 – 82201 – opération : 01885

L'opération est estimée à un coût total de 180 000,00 € HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 382 000,00 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 16 octobre 2023, la date limite de réception des offres étant fixée au 9 novembre 2023 à 12 h.

3 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Entreprise COLAS EST 67541 OSTWALD
- Entreprise TP et TRANSPORT SCHMITT 68590 SAINT HIPPOLYTE
- Entreprise VOGEL 67750 SCHERWILLER

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 10 novembre 2023 ont ouvert les plis et ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service Aménagement Urbain, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse des offres par le maître d'œuvre, la Commission des Marchés, réunie à titre informel le 23 novembre 2023, a proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par :

Entreprise VOGEL 67750 SCHERWILLER

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

**VU** *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

**VU** *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

**VU** *les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 10 et 23 novembre 2023,*

**En application de la** *délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

**Considérant** *que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,*

**Considérant** *que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,*

**Décide** *d'attribuer le marché de travaux d'aménagement du Neubruchweg à l'entreprise VOGEL, 2 allée de Fautenbach, 67750 SCHERWILLER pour un montant de 129 875,95 € HT soit 155 851,14 €.*

*Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD*

Fait à Sélestat, le 05/12/2023

Le Maire :  
Marcel BAUER